Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
24 Février 2026

N°24.02.2026.08

OBJET :

Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Principal

Date de convocation :
18 Février 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	9
Nombre de pouvoirs :	6

Vote :	
Pour :	22
Abstention :	2
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M PERINAUD Jean-Claude, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, M CLOAREC Jean-Paul, Mme ROHOU Céline, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM LE NY Maël, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, Mme COURTOIS Sophie, M PERROT Jean-Claude, M AUBIN David, Mme HUGONNET Gwénaëlle.
Etaient absents excusés : Mme DAO Aurélie, M NIHOUARN Raymond, M GESTIN Philippe, Mme GOURHANT Nathalie, M GAKIERE Fabrice, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme MICHAUD Sabine, M LE GUYADER Stéphane, Mme ROMÉ Cindy.
Pouvoirs :
Mme DAO Aurélie donne pouvoir à M CAM LE NY Maël,
M NIHOUARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M GUYADER Ronan,
Mme GOURHANT Nathalie donne pouvoir à Mme MOLARET Solange
Mme LE ROY Anne-Sophie donne pouvoir à M FEREC Thomas
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M PERINAUD Jean-Claude

M ALLAIN Frédéric a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que le Compte Financier Unique (CFU) 2025 retrace l'exécution budgétaire et financière de la commune pour l'exercice 2025, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion et constitue le document de référence en matière de restitution de l'exécution budgétaire.

À l'issue de l'exercice 2025, le budget principal présente un résultat global excédentaire de 2,63 M€, résultant d'un excédent de fonctionnement de 4,38 M€ et d'un déficit d'investissement de 1,74 M€, intégralement finançable par l'excédent de fonctionnement.

Après prise en compte des restes à réaliser, le résultat global du budget principal demeure positif à hauteur de 1,95 M€.

Les recettes et dépenses réelles de fonctionnement traduisent une exécution maîtrisée.

Les recettes sont majoritairement issues de la gestion courante, complétées par des recettes ponctuelles. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 5,75 M€, un niveau inférieur aux prévisions budgétaires.

L'exercice 2025 se caractérise par un niveau élevé d'épargne :

- le taux d'épargne brute s'établit à 29,83 %,
- le taux d'épargne nette atteint 23,28 %, après remboursement du capital de la dette.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

Ces niveaux d'épargne ont permis de financer une part importante des investissements sans recours à l'emprunt.

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette s'élève à 479,89 € par habitant.

Les indicateurs d'endettement demeurent favorables, avec :

- un ratio d'endettement de 34,83 %,
- une capacité de désendettement de 1,17 an, traduisant une charge de dette limitée au regard des ressources de fonctionnement.

Le CFU 2025 met ainsi en évidence une situation financière équilibrée, caractérisée par une capacité d'autofinancement élevée, un endettement maîtrisé et des marges de manœuvre préservées, dans un contexte économique et institutionnel incertain.

I. Le Compte Financier Unique (CFU)

La présente note a pour objet de présenter les principaux éléments d'analyse du Compte Financier Unique **2025**. Ce nouveau document se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Il retrace l'exécution budgétaire et financière de la commune pour l'exercice 2025, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57.
Comme le Compte Administratif et le Compte de Gestion, le CFU permet d'apprécier la sincérité et la qualité de l'exécution budgétaire, d'analyser la situation financière réelle de la collectivité à l'issue de l'exercice.
Le CFU apporte une information financière plus simple, plus lisible et plus riche.

Le Compte Financier Unique est structuré comme suit :

I) Informations générales et synthétiques

Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques

II) Exécution budgétaire

Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.

III) États financiers

La vision patrimoniale : le bilan, le compte de résultat, la balance et l'annexe si votre collectivité a recours à la certification des comptes

IV) États annexés

Des précisions que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU.
Vous disposez ainsi de focus sur des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions, annexe environnementale ou gestion pluriannuelle…) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice liés à des opérations particulières).

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

II. Rétrospective générale et locale

L'exercice 2025 s'est inscrit dans un contexte politique, économique et géopolitique particulièrement instable, tant au niveau national qu'international.

Sur le plan institutionnel, l'année a été marquée par une instabilité politique persistante.

Sur le plan économique, l'année 2025 a été caractérisée par une inflation en repli par rapport aux années précédentes, mais demeurant à un niveau encore sensible pour les finances locales. Cette désinflation ne s'est toutefois pas traduite par une reprise économique marquée : la croissance est restée limitée, traduisant un contexte économique globalement atone, sans dynamique forte susceptible de sécuriser durablement les recettes publiques.

À ce contexte économique déjà contraint se sont ajoutées des tensions géopolitiques durables. La poursuite de la guerre en Ukraine, le conflit au Proche-Orient et la dégradation du climat international ont contribué à fragiliser les équilibres économiques mondiaux. Par ailleurs, les tensions commerciales avec les États-Unis, notamment autour des droits de douane, ont accentué l'instabilité des échanges internationaux et renforcé le sentiment d'un partenariat économique global fragilisé. Ces éléments ont entretenu un climat d'incertitude durable, pesant indirectement sur l'activité économique, les marchés et les finances publiques.

Dans ce contexte général instable, la collectivité a poursuivi une gestion prudente et responsable, en s'appuyant sur une stratégie de gestion financière et une programmation pluriannuelle d'investissement clairement définie.

Sur le plan local, l'année a été caractérisée par la poursuite et l'achèvement progressif de plusieurs opérations structurantes, notamment en matière d'aménagement, d'équipements publics, de transition énergétique, de vie associative et de services à la population. Les travaux de la médiathèque ont été engagés, les projets liés à l'Entrée de Pays et aux mobilités ont progressé, et le déploiement des réseaux numériques s'est poursuivi.
La commune a également maintenu son action dans les domaines social, éducatif, culturel et sportif, avec la poursuite des dispositifs existants, l'entretien et la rénovation des équipements, ainsi que le soutien aux associations et aux actions en faveur des publics scolaires, des familles, des seniors et des personnes en situation de handicap.

En matière de transition écologique et énergétique, plusieurs projets ont été engagés ou préparés, notamment dans les domaines de l'alimentation, de l'énergie et des réseaux de chaleur, conformément aux orientations arrêtées les années précédentes.

L'ensemble de ces actions s'est inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement du mandat, dont le taux de réalisation atteint **86 %**, incluant les restes à réaliser. Cette exécution explique le niveau élevé des dépenses d'investissement constaté en 2025 et constitue un élément structurant de la lecture du compte financier unique de l'exercice.

III. Résultats 2025 : une situation d'ensemble solide

L'année 2025 se traduit par un résultat global agrégé (budget principal + budgets annexes) de **2 193 732,43 €.**

Le budget principal présente un résultat global de **2 634 874,36 €** :

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

Budget principal	
Résultat de l'exercice	**501 137,90 €**
Résultat reporté (exercice antérieur)	2 133 736,46 €
Résultat Global	**2 634 874,36 €**

La Section de fonctionnement affiche un résultat (excédent) de **4 379 503,58 €** :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	1 979 389,14 €
Résultat reporté (exercice antérieur)	2 400 114,44 €
Résultat de la section	**4 379 503,58 €**

La section d'investissement affiche un résultat (déficit) de **-1 744 629,22 €** :

Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	-1 478 251,24 €
Résultat reporté (exercice antérieur)	-266 377,98 €
Résultat de la section	**-1 744 629,22 €**

Au 31 décembre 2025, les restes à réaliser (opérations engagées non soldées) s'élèvent à **725 562,80 €** en dépenses d'investissement et **43 972,00 €** en recettes d'investissement ; ils seront repris au budget 2026 et doivent être financés par le résultat 2025.

Après intégration des restes à réaliser le résultat global du budget principal s'élève à **1 953 283,56 €.** Le résultat global agrégé (tous budgets confondus) après financement des restes à réaliser s'élève à **1 512 141,63 €.**

	Résultat global après financement des RAR
Budget principal	1 953 283,56 €
Budget annexe Lannec'huen Coz	-197 119,50 €
Budget annexe Croas Ver	-244 022,43 €
Résultat global agrégé	**1 512 141,63 €**

IV. La section de fonctionnement : du global au détail

La section de fonctionnement retrace les charges et les produits liés à l'activité courante de la collectivité. Elle permet non seulement d'assurer la continuité du service public, mais également de dégager une capacité d'autofinancement destinée à financer les investissements.

La section de fonctionnement affiche :

- **10 614 358,58 €** en recettes, répartis comme suit :

Recettes réelles : 8 185 921,92 €
Recettes d'ordre : 28 322,22 €
Résultat reporté : 2 400 114,44 €

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

➢ **6 234 855,00 €** en dépenses répartis comme suit :

Dépenses réelles :	5 750 915,64 €
Dépenses d'ordre :	483 939,36 €

La présentation de la section de fonctionnement reposera principalement sur les écritures réelles, c'est-à-dire les opérations ayant donné lieu à des encaissements ou des décaissements effectifs.

Les écritures d'ordre sont des opérations comptables internes, sans mouvement de trésorerie, qui permettent de retracer des phénomènes financiers ou patrimoniaux (comme les amortissements ou les travaux réalisés en régie), soit par des transferts entre sections, soit par des opérations internes à une même section, afin de traduire fidèlement la réalité financière de la collectivité.

Ce choix vise à permettre une lecture directe et compréhensible de l'exécution budgétaire, en mettant en évidence les dépenses réellement supportées et les recettes effectivement perçues par la collectivité.

1. Les recettes réelles de fonctionnement : 8 185 921,92 €

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice sont composées à 98% de recettes de gestion courantes et à 2% de recettes financières.

a) Les recettes de gestion courante : 8 040 258,86 €,

Elles traduisent le fonctionnement courant des services ; sont majoritairement récurrentes, mais leur niveau peut varier d'un exercice à l'autre. Elles peuvent également inclure des recettes ponctuelles, notamment issues de rôles fiscaux supplémentaires et complémentaires, de remboursements ou de certaines subventions.

Au total les recettes de gestion courante 2025 s'élèvent à **8 040 258,86 €,** en hausse de 11% par rapport au compte administratif 2024 et supérieures de 20% aux inscriptions budgétaires.

Elles sont réparties dans les chapitres budgétaires en fonction de leur nature.

Chapitre 013 - Atténuations de charges : 7 316,00 €

Ce chapitre retrace les recettes venant en diminution de charges supportées par la collectivité.
Il s'agit principalement :

- de remboursements de charges de personnel
- plus marginalement, d'autres remboursements assimilés.

Ces recettes sont ponctuelles par nature, dépendantes de situations individuelles ou exceptionnelles, et ne constituent pas une ressource structurelle du budget.

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
013 - Atténuations de charges	25 998,11 €	10 910,00 €	7 316,00 €	-72%	-33%

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses : 372 734,42 €

Ce chapitre regroupe les recettes issues de l'activité directe des services municipaux et de la valorisation du domaine communal, notamment :

- redevances et participations des usagers (restauration scolaire, périscolaire, culture, sport...),
- loyers et redevances du domaine public ou privé,
- ventes diverses et prestations facturées.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

Ces recettes traduisent le niveau d'activité des services et peuvent évoluer selon la fréquentation, les tarifs votés et les choix de politique publique.

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	389 392,39 €	347 835,00 €	372 734,42 €	-4%	7%

Les recettes 2025 sont légèrement supérieures aux prévisions, sans élément exceptionnel identifié, l'écart résultant de variations modestes à la hausse comme à la baisse selon les services.

Chapitre 73 - Impôts et taxes : 2 177 134,75 €

Ce chapitre retrace les recettes fiscales et assimilées qui ne relèvent pas de la fiscalité directe locale, notamment :

- l'attribution de compensation versée par l'EPCI (déduction faite des coûts liés au service commun « DCSI »)
- la dotation de solidarité communautaire
- la taxe sur les déchets incinérés

Ces recettes sont souvent dépendantes de décisions de l'État ou d'organismes tiers et peuvent connaître des variations sans lien direct avec les choix locaux.

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
73 - Impôts et taxes (sauf le 731)	2 187 033,42 €	2 187 731,20 €	2 177 134,75 €	n.s.	n.s.

Chapitre 731-Fiscalité locale : 3 817 170,40 €

Ce chapitre correspond aux recettes issues de la fiscalité directe locale, sur lesquelles la collectivité dispose d'un levier politique, dans le cadre fixé par la loi :

- taxe foncière et taxe d'habitation y compris les rôles fiscaux complémentaires et supplémentaires
- droits de mutation
- taxe sur les pylônes
- droits de place

Il s'agit du socle principal des recettes de fonctionnement, relativement stable à court terme, mais sensible aux bases fiscales, aux évolutions législatives et aux décisions de taux.

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
731-Fiscalité locale	3 346 215,16 €	3 112 795,00 €	3 817 170,40 €	14%	23%

Les recettes 2025 sont supérieures aux prévisions notamment du fait :

- de la perception de rôles fiscaux complémentaires et supplémentaires (+600 k€)
- des recettes de droits de mutation nettement supérieures aux prévisions (+111 k€)

Chapitre 74 - Dotations et participations : 1 391 024,89 €

Ce chapitre regroupe les concours financiers versés par des tiers publics, notamment :

- dotations de l'État (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Rurale),
- compensations fiscales de l' État
- participations/subventions de l'État liées aux politiques locales en faveur des familles et de la cohésion sociale : prestation de service ordinaire (PSO) et bonus Convention Territoriale Globale ; tarification sociale des cantines,
- participations/subventions diverses de l'État et d'autres collectivités ou établissements publics

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

Ces recettes sont essentielles mais peu maîtrisées localement, car dépendantes de critères nationaux, de conventions ou de décisions externes.

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
74 - Dotations et participations	1 236 737,46 €	1 063 287,09 €	1 391 024,89 €	12%	31%

Les recettes 2025 sont supérieures aux prévisions du fait :

- D'une dotation de solidarité rurale en légère hausse (+8,8 k€)
- De la perception de « subventions » non prévues :
  - Chef de projet PVD (45 k€)
  - Aide de l'Etat au titre de la compétence petite enfance (reversée à QBO en 2026 via une minoration de l'attribution de compensation) (20 k€)
  - Ville amie des aînés pour la préparation à l'obtention du label (21 k€)

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 274 878,40 €

Ce chapitre regroupe des recettes diverses liées à la gestion courante, sans relever des catégories précédentes, notamment :

- Revenus des immeubles
- Recouvrement de créances admises en non-valeur
- Indemnités des assurances (dommage aux biens, assurance statuaire etc.)
- Produits exceptionnels hors domaine patrimonial

C'est un chapitre hétérogène, regroupant des recettes souvent ponctuelles ou irrégulières, à analyser avec prudence dans une approche prospective.

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
75 - Autres produits de gestion courante	70 883,09 €	124 826,20 €	274 878,40 €	288%	120%

Les recettes 2025 sont supérieures aux prévisions notamment du fait :

- de la perception des indemnités de l'assurance au titre du sinistre tempête CIARAN (135 k€)
- de produits de cessions (68 k€)

Ces recettes présentent un caractère exceptionnel et ne sauraient être considérées comme des ressources pérennes.

b) Les recettes financières : 145 663,06 €

Les recettes financières retracent des produits non liés à l'activité courante des services, mais à des opérations financières, patrimoniales ou comptables spécifiques. Elles représentent une part très marginale des recettes réelles de fonctionnement et ne constituent ni une ressource structurelle, ni un levier pérenne pour l'équilibre budgétaire.

Chapitre 76 – Produits financiers : 30,75 €

Ce chapitre retrace principalement :

- les produits financiers accessoires.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
76 - Produits financiers	28,83 €	28,83 €	30,75 €	7%	7%

Ces recettes restent symboliques et sans impact sur les équilibres budgétaires.

Chapitre 77 – Produits spécifiques (hors 775 – produits de cession) : 540,00 €
Ce chapitre regroupe des produits exceptionnels ou spécifiques, ne relevant ni de la gestion courante ni des cessions patrimoniales.

Ces produits sont ponctuels par nature, non reconductibles et sans caractère structurel.

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
77 - Produits spécifiques (hors 775- produits de cession)	1 342,00 €	- €	540,00 €	-60%	s.o.

Chapitre 775 – Produits de cession : 145 000,00 €
Ce chapitre retrace les produits issus de la cession de biens mobiliers ou immobiliers appartenant à la collectivité.

En 2025, les produits de cession atteignent 145 000 €. Cette situation s'explique principalement par la réalisation de produits de cession : si leur prévision budgétaire est inscrite au chapitre 024 en section d'investissement, leur encaissement est comptabilisé en section de fonctionnement au chapitre 775 lors de l'exécution.

Ces recettes font ensuite l'objet d'une opération d'ordre permettant leur transfert vers la section d'investissement, conformément aux règles budgétaires et comptables.

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
775-Produits de cession	122 790,00 €	- €	145 000,00 €	18%	s.o.

Ces recettes sont :
- exceptionnelles,
- dépendantes d'opérations patrimoniales ponctuelles,
- non mobilisables de manière récurrente pour financer le fonctionnement courant.

Chapitre 78 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions : 92,31 €
Ce chapitre retrace des écritures comptables, liées à des ajustements de provisions ou de dépréciations constituées antérieurement.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

Le montant constaté en 2025 correspond à un ajustement de la provision pour impayés, résultant d'une réévaluation du risque réel de non-recouvrement.

Il traduit à la fois une actualisation prudente des provisions et un suivi régulier des créances, en lien avec l'action de la trésorerie en matière de recouvrement.

Il s'agit d'une écriture comptable marginale, sans impact sur la trésorerie ni portée financière structurante.

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations , provisions (semi-budgétaires)	1 149,12 €	- €	92,31 €	-92%	s.o.

Présentation comparative des recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
013 - Atténuations de charges	25 998,11 €	10 910,00 €	7 316,00 €	-72%	-33%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	389 392,39 €	347 835,00 €	372 734,42 €	-4%	7%
73 - Impôts et taxes (sauf le 731)	2 187 033,42 €	2 187 731,20 €	2 177 134,75 €	ns	n.s.
731-Fiscalité locale	3 346 215,16 €	3 112 795,00 €	3 817 170,40 €	14%	23%
74 - Dotations et participations	1 236 737,46 €	1 063 287,09 €	1 391 024,89 €	12%	31%
75 - Autres produits de gestion courante	70 883,09 €	124 826,20 €	274 878,40 €	288%	120%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	7 256 259,63 €	6 847 384,49 €	8 040 258,86 €	11%	17%
76 - Produits financiers	28,83 €	28,83 €	30,75 €	7%	7%
77 - Produits spécifiques (hors 775- produits de cession)	1 342,00 €	- €	540,00 €	-60%	s.o.
775-Produits de cession	122 790,00 €	- €	145 000,00 €	18%	s.o.
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations , provisions (semi-budgétaires)	1 149,12 €	- €	92,31 €	-92%	s.o.
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	125 309,95 €	28,83 €	145 663,06 €	16%	n.s.
TOTAL DES RECETTES REELLES	7 381 569,58 €	6 847 413,32 €	8 185 921,92 €	11%	20%

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

n.s. : non significatif (base de comparaison très faible) ; s.o. : sans objet

2. Les dépenses réelles de fonctionnement : 5 750 915,64 €

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice sont composées à près de 99% de dépenses de gestion des services et à un peu plus de 1% de dépenses financières.

a) Les dépenses de gestion des services : 5 685 285,47 €

Les dépenses de gestion des services correspondent à l'ensemble des charges réelles nécessaires au fonctionnement quotidien des services municipaux et à la mise en œuvre concrète des politiques publiques décidées par la collectivité.

Elles traduisent :

- le niveau d'activité des services municipaux ;
- les choix d'organisation retenus (fonctionnement en régie, recours à des prestataires, mutualisations) ;
- le niveau de service rendu à la population ;
- le soutien apporté aux acteurs du territoire, à travers les subventions, participations et contributions versées aux associations, groupements et organismes partenaires ;
- la participation de la commune aux actions de solidarité, notamment via le CCAS ;
- la politique sociale de la collectivité en tant qu'employeur.

Dans ce contexte, la stratégie de la collectivité ne consiste pas uniquement à rechercher une réduction mécanique des dépenses, incompatible avec les exigences du service public, mais à veiller à ne pas rigidifier excessivement les charges de gestion des services.

Cette approche permet de préserver la capacité d'adaptation de la collectivité, dans un environnement où les recettes de fonctionnement sont elles-mêmes susceptibles d'évoluer d'un exercice à l'autre. Elle se traduit notamment par une diversification des modes de gestion, entre régie et prestations extérieures, permettant d'adapter l'organisation des services sans rigidifier durablement les charges de fonctionnement.

En matière de dépenses, les crédits votés par chapitre sont limitativement autorisés, l'adoption du budget constituant à la fois un acte de prévision et un acte d'autorisation. Ceci implique que la collectivité ne peut engager de dépenses au-delà des montants adoptés par le conseil municipal.

Dans ce cadre, la construction budgétaire intègre volontairement une marge de manœuvre, afin de faire face aux aléas de gestion et aux besoins imprévus, sans avoir à recourir de manière fréquente ou urgente à des décisions modificatives. Les inscriptions budgétaires demeurent pour autant sincères, fondées sur des estimations tenant compte des multiples variables susceptibles d'affecter l'exécution budgétaire.

Dès lors, une consommation de crédits inférieure aux prévisions constitue une situation normale dans une gestion prudente. Ce n'est pas l'écart en tant que tel qui appelle une justification particulière, mais son ampleur ou son caractère récurrent, lorsqu'ils traduisent une évolution structurelle des besoins ou des modes de gestion.

Les dépenses de gestion des services sont réparties dans les chapitres budgétaires en fonction de leur nature :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 1 505 766,69 €

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

Ce chapitre regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services, notamment :

- Achats et prestations nécessaires au fonctionnement courant
- Fluides, énergies et consommations courantes
- Fournitures et petits équipements
- Locations et charges immobilières
- Entretien, réparations et maintenance du patrimoine
- Assurances
- Études, documentation et formation
- Honoraires, conseils et frais juridiques
- Communication, événements et relations publiques
- Déplacements, transports et communications
- Services bancaires, cotisations et prestations spécifiques
- Impôts, taxes et redevances

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
011 - Charges à caractère général	1 570 605,79 €	1 716 753,98 €	1 505 766,69 €	-4%	-12%

La baisse des dépenses par rapport à 2024 était annoncée lors de la présentation du budget primitif 2024. La commune ne supporte plus les dépenses liées au réseau de chaleur depuis le 01/01/2025 suite au transfert du réseau à QBO.

Les dépenses sont légèrement inférieures aux prévisions sans élément exceptionnel identifié, l'écart résulte de variations à la hausse comme à la baisse.

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 2 817 737,64 €
Ce chapitre retrace l'ensemble des charges de personnel, incluant les rémunérations, les charges sociales et les frais assimilés.

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 714 058,09 €	2 900 000,00 €	2 817 737,64 €	4%	-3%

Lors de la construction du budget 2025, des crédits supplémentaires ont été inscrits afin d'intégrer à la fois des évolutions structurelles et des ajustements conjoncturels : revalorisations statutaires, évolutions de carrière, mesures d'avancées sociales, ainsi que l'impact de la hausse des cotisations employeur à la CNRACL. Ces inscriptions visaient également à garantir la continuité du service public, notamment par l'anticipation de besoins de remplacement.

En exécution, les renforts prévus ont été recrutés plus tardivement que prévu (cheffe de projet PVD, apprentie assistante de gestion administrative et renforts au sein des services techniques). Les besoins de remplacement se sont révélés moins importants que prévu, ce qui explique une consommation de

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

crédits inférieure aux prévisions initiales, sans remettre en cause la sincérité de la construction budgétaire.

Au 31/12/2025 la collectivité compte 57,22 emplois créés en Equivalent Temps Plein.

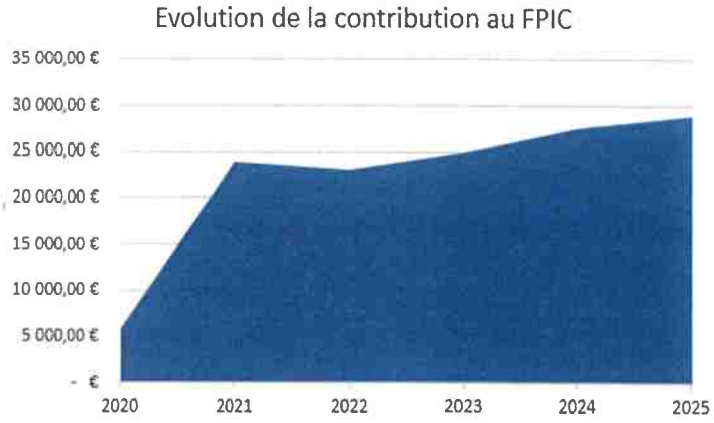
Sur les 51,95 emplois pourvus, 96% le sont par des fonctionnaires, 4% par des contractuels.
Les 5,27 emplois non pourvus correspondent à :

- Des emplois occupés partiellement à la demande des agents (temps partiel sur autorisation ou de droit)
- Des emplois pourvus par voie de mise à disposition via le service intérim du CDG 29

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 32 382,00 €
Ce chapitre retrace les prélèvements et reversements venant minorer certaines recettes de la collectivité. Il s'agit de mécanismes nationaux de solidarité ou de soutien ciblé, qui ne constituent pas des dépenses de fonctionnement au sens strict mais des corrections de recettes.

Il comprend principalement la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC), ainsi que les dégrèvements de taxe foncière sur le non bâti accordés aux jeunes agriculteurs, qui viennent diminuer le produit fiscal perçu par la commune.

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
014 - Atténuations de produits	30 978,00 €	36 000,00 €	32 382,00 €	5%	-10%

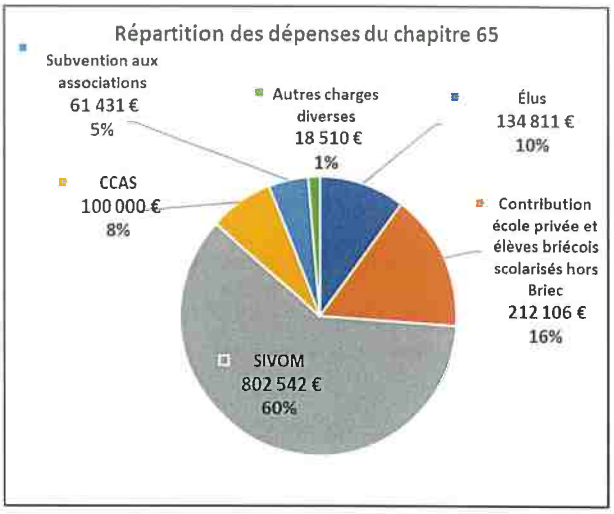


Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un mécanisme national de solidarité financière visant à réduire les écarts de ressources entre territoires. Son montant est calculé chaque année au niveau national, selon des critères réglementaires (potentiel financier, effort fiscal, population), et s'impose aux collectivités concernées, sans levier local de pilotage.

Lorsque l'ensemble intercommunal est contributeur ou bénéficiaire, le montant arrêté au niveau national est ensuite réparti entre l'EPCI et les communes membres. Cette répartition s'effectue soit selon les règles de droit commun, soit, par délibérations concordantes, selon une répartition dérogatoire permettant d'adapter la ventilation aux réalités locales, dans le cadre fixé par la loi.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 1 329 399,14 €
Ce chapitre retrace les dépenses qui ne relèvent ni des charges de personnel ni des achats et prestations courantes, mais qui participent au fonctionnement institutionnel, partenarial et financier de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE



Il comprend notamment :

- charges liées aux élus (indemnités, cotisations, formation, frais)
- subventions et participations institutionnelles et associatives (SIVOM, CCAS, école privée, associations y compris APE et APPEL etc.
- charges liées à l'irrécouvrabilité de certaines recettes
- dépenses liées aux usages numériques et immatériels
- autres charges diverses de gestion courante

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586 en M57)	1 364 742,47 €	1 369 085,90 €	1 329 399,14 €	-3%	-3%

Les dépenses sont légèrement inférieures aux prévisions sans élément exceptionnel identifié, l'écart résulte de variations à la hausse comme à la baisse. Cela traduit une stabilité des engagements de la collectivité, sans extension significative des charges récurrentes.

b) Les dépenses financières : 65 630,17 €

Les dépenses financières de la section de fonctionnement regroupent principalement les charges d'intérêts de la dette, ainsi que des charges spécifiques et des dotations aux provisions, qui ne sont pas directement liées au fonctionnement courant des services.

Chapitre 66 - Charges financières : 65 025,87 €

Ce chapitre regroupe :

- Les charges d'intérêts de la dette
- Les frais liés à la convention d'intracting conclue avec le SDEF, dans le cadre de la rénovation énergétique de l'éclairage public.

Ce dispositif permet au SDEF de financer une partie des travaux, la commune remboursant sa quote-part sur dix ans, avec des frais financiers associés ; il ne s'agit pas d'un emprunt bancaire classique mais d'un mode de financement alternatif en faveur des économies d'énergie.

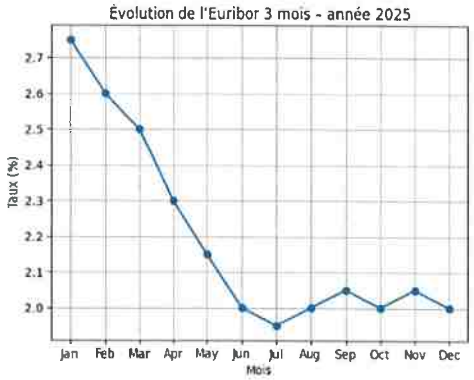
Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
66 - Charges financières	87 395,16 €	76 572,63 €	65 025,87 €	-26%	-15%

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

La commune dispose au 31 décembre 2025 de neuf emprunts en cours, dont sept à taux fixe, représentant 86,2 % de l'encours de dette, et deux à taux variable, représentant 13,8 % de l'encours. Cette structure confère à la dette communale un profil sécurisé, limitant l'exposition aux fluctuations de taux.

La baisse des charges d'intérêts constatée en 2025 s'explique principalement par le vieillissement de la dette, avec une part croissante d'emprunts amortis, ainsi que par une évolution plus favorable que prévue des taux d'intérêt, notamment pour les deux emprunts à taux variable, dont les taux ont diminué au cours de l'exercice.

Évolution De L'Euribor 3 Mois – Année 2025



Ces éléments expliquent un niveau de charges financières inférieur aux prévisions budgétaires.

La baisse de l'Euribor 3 mois en 2025 a contribué à une réalisation des charges financières inférieure aux prévisions.

Chapitre 67 – Charges spécifiques : 38,75 €

Le chapitre 67 retrace des charges spécifiques ou exceptionnelles, qui ne relèvent ni du fonctionnement courant des services ni des charges financières. Il s'agit de dépenses ponctuelles par nature liées à des régularisations, des ajustements comptables ou des situations particulières.

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
67 -Charges spécifiques	576,16 €	3 000,00 €	38,75 €	-93%	-99%

Cette faible exécution confirme le caractère non récurrent et non structurant de ces charges, sans impact sur les équilibres financiers de la collectivité

Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations : 565,55 €

Le chapitre 68 retrace les dotations aux provisions et dépréciations, qui correspondent à des écritures comptables destinées à anticiper ou ajuster le risque de non-recouvrement de certaines créances. Il s'agit d'opérations sans impact direct sur la trésorerie.

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
68- Dotations aux provision, dépréciations (semi-budgétaires)	976,00 €	1 000,00 €	565,55 €	-42%	-43%

En 2025, les montants constatés au titre de ce chapitre correspondent uniquement à un ajustement de la provision pour impayés, réalisé à la suite d'une réévaluation du risque réel de non-recouvrement.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

Cette écriture traduit une gestion prudente et actualisée des créances, en lien avec le suivi du recouvrement assuré par la trésorerie.

Les montants en jeu demeurent faibles, sans incidence financière structurante sur l'équilibre du budget.

Présentation comparative des dépenses de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
011 - Charges à caractère général	1 570 605,79 €	1 716 753,98 €	1 505 766,69 €	-4%	-12%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 714 058,09 €	2 900 000,00 €	2 817 737,64 €	4%	-3%
014 - Atténuations de produits	30 978,00 €	36 000,00 €	32 382,00 €	5%	-10%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586 en M57)	1 364 742,47 €	1 369 085,90 €	1 329 399,14 €	-3%	-3%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	5 680 384,35 €	6 021 839,88 €	5 685 285,47 €	0%	-6%
66 - Charges financières	87 395,16 €	76 572,63 €	65 025,87 €	-26%	-15%
67 -Charges spécifiques	576,16 €	3 000,00 €	38,75 €	-93%	-99%
68- Dotations aux provision, dépréciations (semi-budgétaires)	976,00 €	1 000,00 €	565,55 €	-42%	-43%
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	88 947,32 €	80 572,63 €	65 630,17 €	-26%	-19%
TOTAL DES DÉPENSES REELLES	5 769 331,67 €	6 102 412,51 €	5 750 915,64 €	0%	-6%
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	626 226,38 €	508 666,47 €	483 939,36 €	-23%	-5%
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE (hors virement à la section d'investissement)	626 226,38 €	508 666,47 €	483 939,36 €	-23%	-5%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (avant virement à la	6 395 558,05 €	6 611 078,98 €	6 234 855,00 €	-3%	-6%

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

section d'investissement)					
023-Virement à la section d'investissement		2 666 448,78 €		s.o.	s.o.
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 395 558,05 €	9 277 527,76 €	6 234 855,00 €	-3%	-33%
n.s. : non significatif (base de comparaison très faible) ; s.o. : sans objet					

V. La section d'investissement : du global au détail

La section d'investissement retrace les opérations destinées à structurer durablement le patrimoine de la collectivité. Elle est financée par des ressources propres, des subventions, des emprunts et des recettes d'ordre, traduisant la capacité de la collectivité à transformer son excédent de fonctionnement en investissement.

La section d'investissement affiche :

- **1 711 869,76 €** en recettes réparties comme suit **:**

Recettes réelles :	1 227 930,40 €
Recettes d'ordre :	483 939,36 €

- **3 456 498,98 €** en dépenses réparties comme suit :

Dépenses réelles :	3 161 798,78 €
Dépenses d'ordre :	28 322,22 €
Résultat reporté :	266 377,98 €

La section d'investissement est analysée au regard des dépenses et des recettes réelles, qui traduisent concrètement les opérations d'équipement réalisées et les ressources effectivement mobilisées au cours de l'exercice. Cette présentation permet ainsi de distinguer clairement les flux réels des mécanismes internes de financement, tout en offrant une lecture complète et sincère de la section d'investissement.

Toutefois, le financement de l'investissement repose également sur des opérations d'ordre, et notamment sur les dotations aux amortissements, qui constituent un transfert comptable de ressources de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. En 2025, les recettes d'ordre représentent 28% des recettes de la section. Ces écritures, sans impact sur la trésorerie, traduisent la capacité de la collectivité à autofinancer ses investissements par ses ressources internes.

1. Les recettes réelles d'investissement : 1 227 930,40 €

Les recettes réelles d'investissement se composent à 26% de recettes d'équipement et à 74% de recettes financières. Les recettes financières, constituées du résultat affecté et du FCTVA, traduisent la mobilisation de ressources internes et de mécanismes de compensation, sans recours à l'emprunt.

a) Les recettes financières : 907 035,78 €

Les recettes financières correspondent en l'espèce au résultat de fonctionnement affecté, mobilisé afin de financer le déficit constaté à la clôture de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser hérités de l'exercice N-1.

Les recettes financières comprennent également le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), qui permet à la collectivité de récupérer forfaitairement une partie de la TVA acquittée sur ses dépenses éligibles. Calculé à partir des dépenses réalisées les années précédentes, le FCTVA constitue une ressource structurelle de financement de l'investissement, directement liée au niveau d'équipement de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

Elles sont réparties dans les chapitres comptables en fonction de leur nature.

Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves : 194 860,02 €
Ce chapitre retrace le produit du FCTVA, dont le montant constaté est supérieur aux prévisions initiales. La prudence retenue lors de l'élaboration du budget, en raison des incertitudes pesant sur le dispositif, explique cet écart, la loi de finances pour 2025 ayant finalement maintenu les règles de compensation en vigueur.

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
10 - dotations, fonds divers et réserves	193 857,01 €	145 000,00 €	194 860,02 €	1%	34%

Chapitre 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 712 175,76 €
Le chapitre 1068 retrace l'affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement. En 2025, le montant inscrit correspond aux besoins de financement constatés à la clôture de l'exercice 2024.
Cette affectation permet, d'une part, de couvrir le déficit d'investissement du compte administratif 2024, pour un montant de **266 377,98 €**, et, d'autre part, de financer les restes à réaliser nets de l'exercice 2024, pour **445 797,78 €**.

Le recours à l'excédent de fonctionnement capitalisé permet ainsi d'assurer l'équilibre de la section d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés		712 175,76 €	712 175,76 €	s.o.	0%

b) Les recettes d'équipement : 320 894,62 €

Les recettes d'équipement regroupent les ressources destinées au financement direct des opérations d'investissement. Elles se composent principalement :

- des subventions d'investissement (chapitre 13),
- et, le cas échéant, des emprunts souscrits (chapitre 16).

Ces recettes permettent de financer les opérations d'équipement en complément des ressources internes mobilisées par la collectivité. Leur niveau dépend étroitement du calendrier de réalisation des projets, des conditions de versement des subventions et, lorsqu'il y a lieu, du recours à l'emprunt.
En 2025, la collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt, le financement de l'investissement reposant exclusivement sur les subventions perçues et les ressources internes.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 320 894,62 €
Le chapitre 13 retrace les subventions d'investissement attribuées à la collectivité par ses partenaires institutionnels pour le financement d'opérations spécifiques.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
13 - Subventions d'investissement (reçues sauf le 138 en M 57)	467 206,92 €	564 736,62 €	320 894,62 €	-31%	-43%

En 2025, plusieurs subventions ont été perçues au titre des opérations suivantes :

- la rénovation de la chapelle Saint-Venec ;
- les subventions Territoire Numérique Educatif
- une subvention relative au mobilier urbain ;
- des subventions pour la réhabilitation des équipements sportifs, ainsi que des acomptes relatifs aux travaux de toiture de la salle Fanch Rolland ;
- Deux mécénats liés au projet de collectage en vue de la réalisation d'un ouvrage (livre).

Les écarts constatés par rapport aux prévisions budgétaires s'expliquent principalement par le décalage de perception de certaines subventions, directement lié à l'état d'avancement des opérations. En particulier, les travaux de toiture de la salle Fanch Rolland n'ayant pas été achevés en 2025, les subventions notifiées à ce titre n'ont pas pu être sollicitées sur l'exercice. Leur perception interviendra en conséquence en 2026, sans remise en cause des financements accordés.

Présentation comparative des recettes d'investissement					
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitres	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
13 - Subventions d'investissement (reçues sauf le 138 en M 57)	467 206,92 €	564 736,62 €	320 894,62 €	-31%	-43%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	s.o.	s.o.
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	467 206,92 €	564 736,62 €	320 894,62 €	-31%	-43%
10 - dotations, fonds divers et réserves	193 857,01 €	145 000,00 €	194 860,02 €	1%	34%
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés		712 175,76 €	712 175,76 €	s.o.	0%
024-produits de cessions	- €	130 000,00 €	- €	s.o.	s.o.
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	193 857,01 €	987 175,76 €	907 035,78 €	368%	-8%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	661 063,93 €	1 551 912,38 €	1 227 930,40 €	86%	-21%
021 -Virement de la section de fonctionnement	- €	2 666 448,78 €	- €	s.o.	s.o.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

040 - opération d'ordre de transfert entre section	626 226,38 €	508 666,47 €	[illegible]	[illegible]	[illegible]
041 - Opérations patrimoniales	14 333,52 €	53 307,60 €	- €	n.s.	s.o.
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	640 559,90 €	3 228 422,85 €	483 939,36 €	-24%	-85%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 301 623,83 €	4 780 335,23 €	1 711 869,76 €	32%	-64%
R001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE OU ANTICIPE (2)	205 579,24 €				
n.s. : non significatif (base de comparaison très faible) ; s.o. : sans objet					

2. Les dépenses réelles d'investissement : 3 161 798,78 €

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent en deux grandes catégories :

- les dépenses d'équipement (83%), qui correspondent aux opérations ayant vocation à créer, améliorer ou valoriser durablement le patrimoine de la collectivité ;
- les dépenses financières (17%), qui regroupent principalement le remboursement du capital de la dette, sans impact direct sur le patrimoine communal.

Compte tenu de la nature pluriannuelle de nombreux projets, la lecture de la section d'investissement est réalisée conjointement au regard des dépenses effectivement réalisées en 2025 et des restes à réaliser reportés sur l'exercice 2026. Cette approche permet de refléter fidèlement le rythme réel d'exécution des opérations, sans limiter l'analyse à la seule clôture comptable de l'exercice.

a) Les dépenses d'équipement : 2 617 070,93 €

Les dépenses d'équipement correspondent aux immobilisations, c'est-à-dire aux biens et opérations inscrits durablement à l'actif de la collectivité.

	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation	RAR	Taux de réalisation avec RAR
Dépenses d'équipement	3 883 921,80 €	2 617 070,93 €	67%	725 562,80 €	86%

Elles se répartissent comme suit :

20 – Immobilisations incorporelles : 36 472,80 €

Ce chapitre retrace les investissements immatériels de la collectivité, tels que les études, logiciels et droits assimilés. Il comprend notamment les dépenses liées à l'élaboration, la modification ou la révision des documents d'urbanisme, qui constituent des investissements dès lors qu'elles ont un impact durable sur l'aménagement et le développement du territoire.
Réalisations et restes à réaliser 2025 :

	Réalisé 2025	RAR 2025
Chapitre 20	**36 472,80 €**	**175 491,52 €**
ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS IMMO-ETUDE	2 160,70 €	15 059,30 €
AIRE CAMPING CAR-ETUDE	- €	10 500,00 €
ECONOMIE D'ENERGIE-ETUDE	5 100,00 €	16 320,00 €

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

ETUDE VIDEO SURVEILLANCE		8 050,00 €
PLU	- €	95 400,00 €
RENOVATION TOITURES SALLE F.ROLLAND ET SALLE DE TENNIS COUVERTE-ETUDE	29 212,10 €	3 522,22 €
ETUDE SKATE PARK ET PUMPTRACK		26 640,00 €

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation	RAR	Taux de réalisation avec RAR
20 - Immobilisations incorporelles	285 394,32 €	36 472,80 €	13%	175 491,52 €	74%

204 – Subventions d'équipement versées : 270 057,20 €

Ce chapitre retrace les subventions d'investissement accordées par la collectivité à des tiers (collectivités, organismes, associations) pour la réalisation d'opérations d'équipement. Ces subventions constituent une forme d'investissement indirect, contribuant à la réalisation de projets d'intérêt communal ou intercommunal.

Réalisations et restes à réaliser 2025 :

	Réalisé 2025	RAR 2025
Chapitre 204	**270 057,20 €**	**156 641,10 €**
Attribution de compensation (transfert des compétences lecture publique, petite enfance , ZAE et eaux pluviales)	89 451,00 €	
DCSI - part investissement 2023 et 2024	43 419,00 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	34 800,00 €	2 325,00 €
ENTREE DE PAYS-PARTICIPATION AU SDEF	96 285,92 €	141 804,00 €
PARTICIPATION AUX INVESTISSEMENTS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE	6 101,28 €	9 548,66 €
CONTRIBUTION A L'EXTENSION RESEAU PUBLIC DISTRIBUTION ELECTRICITE		2 963,44 €

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation	RAR	Taux de réalisation avec RAR
204 - Subventions d'équipement versées	427 223,75 €	270 057,20 €	63%	156 641,10 €	100%

21 – Immobilisations corporelles : 950 087,16 €

Les immobilisations corporelles regroupent les équipements et ouvrages matériels achevés et mis en service, inscrits définitivement au patrimoine de la collectivité. Elles comprennent notamment les bâtiments, la voirie et les réseaux, les équipements sportifs ou culturels, ainsi que le matériel et les installations techniques.

Réalisations et restes à réaliser 2025 :

	Réalisé 2025	RAR 2025
Chapitre 21	**950 087,16 €**	**104 709,51 €**
ACCESSIBILITE	- €	1 925,63 €
ACQUISITIONS	24 303,76 €	38 000,00 €
ADRESSAGE	- €	1 121,35 €
AIRES DE JEUX	25 693,10 €	

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

NUMERIQUE (panneau d'affichage mairie , réseau informatique école, écran de projection et stylo horodateur)	10 989,28 €	
ECONOMIE D'ENERGIE-PASSAGE EN LED	7 435,46 €	
ENTREE DE PAYS-ENFOUISSEMENT DES RESEAUX		576,34 €
TRAVAUX BATIMENTS	55 156,38 €	12 051,58 €
EPICERIE SOCIALE		538,33 €
MATERIEL PERMIS VELO SECURITE ROUTIERE	683,87 €	
MATERIEL ATELIER	15 773,99 €	3 226,79 €
MATERIEL EVENEMENTIEL	14 025,16 €	5 955,48 €
MATERIEL ET MOBILIER MAIRIE	2 160,60 €	
MATERIEL NUMERIQUE EDUCATIF - TNE - ECOLE MAT YDK	12 929,40 €	
MATS DRAPEAUX	4 714,27 €	
MEDIATHEQUE	18 270,42 €	
MOBILIER ECOLE	2 342,97 €	637,60 €
MOBILIER URBAIN	2 184,55 €	- €
PARC AUTO ENGIN (tractopelle et remorque voirie)	183 014,61 €	797,40 €
POTEAUX INCENDIE	7 584,00 €	
PATRIMOINE HISTORIQUE	19 478,32 €	840,01 €
PROGRAMME VOIRIE	271 236,58 €	11 429,46 €
RAR 2024 TEMPETE CIARAN	3 090,00 €	
SANTE SECURITE AU TRAVAIL	3 470,70 €	- €
TRAVAUX MATERIEL ET EQUIPEMENT SPORT	211 470,57 €	24 555,54 €
TRAVAUX MATERIEL ET MOBILIER ARTHEMUSE	32 753,87 €	3 054,00 €
VILLE AMIE DES AINES	21 325,30 €	- €

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation	RAR	Taux de réalisation avec RAR
21 - Immobilisations corporelles	1 509 873,62 €	950 087,16 €	63%	104 709,51 €	70%

23 – Immobilisations en cours : 1 360 453,77 €

Ce poste correspond aux dépenses engagées sur des opérations non achevées à la clôture de l'exercice. Il permet de retracer l'avancement des projets pluriannuels, dans l'attente de leur mise en service et de leur bascule en immobilisations définitives.

Réalisations et restes à réaliser 2025 :

	Réalisé 2025	RAR 2025
Chapitre 23	**1 360 453,77 €**	**288 720,67 €**
EPICERIE SOCIALE	107 659,08 €	
PATRIMOINE HISTORIQUE	91 270,25 €	
RENOVATION TOITURE SALLE F.ROLLAND ET TENNIS	1 161 524,44 €	288 720,67 €

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation	RAR	Taux de réalisation avec RAR
23 - Immobilisations en cours	1 661 430,11 €	1 360 453,77 €	82%	288 720,67 €	99%

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

b) Les dépenses financières : 544 727,85 €

Les dépenses financières se répartissent comme suit :

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 8 370,00 €

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
13 - Subventions d'investissement		8 370,00 €	8 370,00 €	so	0%

La dépense constatée correspond au remboursement d'une subvention d'investissement antérieurement perçue, accordée dans le cadre d'un projet de remplacement de la chaudière de la mairie qui n'a finalement pas été réalisé.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 536 357,85 €

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
16 - Emprunts et dettes assimilées	541 466,68 €	536 357,85 €	536 357,85 €	-1%	0%

La dépense constatée correspond à l'annuité du remboursement de la dette.

Présentation comparative des dépenses d'investissement

DÉPENSES INVESTISSEMENT

Chapitres	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	Ecart CFU 25/BP 25
20 - Immobilisations incorporelles	36 883,71 €	285 394,32 €	36 472,80 €	-1%	-87%
204 - Subventions d'équipement versées	164 731,92 €	427 223,75 €	270 057,20 €	64%	-37%
21 - Immobilisations corporelles	705 978,60 €	1 509 873,62 €	950 087,16 €	35%	-37%
23 - Immobilisations en cours	246 987,05 €	1 661 430,11 €	1 360 453,77 €	451%	-18%
TOTAL DE DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 154 581,28 €	3 883 921,80 €	2 617 070,93 €	127%	-33%
13 - Subventions d'investissement		8 370,00 €	8 370,00 €	s.o.	0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	541 466,68 €	536 357,85 €	536 357,85 €	-1%	0%
27 - Autres immobilisations financières	- €	2 000,00 €	- €	s.o.	-100%
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	541 466,68 €	546 727,85 €	544 727,85 €	1%	0%
TOTAL DES DÉPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 696 047,96 €	4 430 649,65 €	3 161 798,78 €	86%	-29%

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

040 - opération d'ordre de transfert entre section	63 199,57 €	30 000,00 €	28 322,22 €	-55%	-6%
041 - Opérations patrimoniales	14 333,52 €	53 307,60 €	- €	-100%	-100%
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	77 533,09 €	83 307,60 €	28 322,22 €	-63%	-66%
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 773 581,05 €	4 513 957,25 €	3 190 121,00 €	80%	-29%
R001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE OU ANTICIPE (2)	- €	266 377,98 €	266 377,98 €	s.o.	0%.
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 773 581,05 €	4 780 335,23 €	3 456 498,98 €	95%	-28%
n.s. : non significatif (base de comparaison très faible) ; s.o. : sans objet					

VI. La dette

Au 31/12/2025, l'encours de dette s'élève à 2 851 030,24 €, dont 2 476 161,20 € à taux fixe et 374 869,04 € à taux variable.

Cet encours est en baisse continue (-50% depuis 2020), traduisant la politique de désendettement, l'absence de recours à l'emprunt, et le financement prioritaire des investissements par l'autofinancement et les subventions.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser l'encours de dette, en y consacrant l'intégralité de la capacité d'autofinancement brute (CAF).
Au 31 décembre 2025, la capacité de désendettement de la commune s'établit à **1,17 an**.
Ce ratio indique que, toutes choses égales par ailleurs, la collectivité pourrait théoriquement apurer l'ensemble de sa dette en un peu plus d'un an, sans compromettre l'équilibre de son fonctionnement.

Ce niveau est particulièrement favorable, il place la collectivité très en-deçà des seuils de vigilance habituellement admis (souvent situés autour de 8 à 10 ans),

Le ratio d'endettement

Le ratio d'endettement mesure la part de l'encours de dette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement.
Il permet d'apprécier le poids de la dette dans le budget de la collectivité.

Au 31 décembre 2025, ce ratio s'établit à 34,83 %.

Ce niveau traduit :

- un endettement modéré,
- une dette proportionnée aux ressources de fonctionnement,
- une marge de manœuvre financière préservée.

Encours de dette / population

L'encours de la dette par habitant est de 479,89 €.
Ce niveau demeure modéré, confirmant un endettement maîtrisé et proportionné aux capacités financières de la commune.

Ces indicateurs traduisent une dette maîtrisée, proportionnée aux ressources de fonctionnement, et une forte capacité de remboursement.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

VII. Les ratios

Les ratios financiers 2025 traduisent une situation structurellement solide, caractérisée par un haut niveau d'épargne, un endettement contenu et une forte capacité d'adaptation, offrant à la collectivité une base financière saine pour la poursuite de ses politiques publiques et la préparation du prochain mandat.

Ratios de niveau : lecture par habitant

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 966,81 € / hab.
Ce ratio traduit le coût du fonctionnement courant par habitant.
Il se situe à un niveau contenu, traduisant une maîtrise globale des charges, tout en assurant le fonctionnement des services publics et les politiques de solidarité et de soutien au tissu local.

Ce niveau est cohérent avec :

- l'étendue des compétences exercées,
- le niveau de service rendu,
- et la structure du patrimoine communal

Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 377,87 € / hab.
Ce ratio mesure les ressources mobilisées par habitant.

L'écart positif entre recettes (1 377,87 €) et dépenses (966,81 €) par habitant met en évidence une capacité structurelle à dégager de l'épargne, condition indispensable à une trajectoire financière soutenable.

Dépenses d'équipement brut / population : 396,25 € / hab.
Ce ratio reflète l'effort d'investissement rapporté à la population. Il traduit un niveau d'investissement significatif, cohérent avec la dynamique d'équipements et d'aménagements engagée sur le mandat.

DGF / population : 99,14 € / hab.
Ce ratio illustre la part relativement limitée des dotations de l'État dans les ressources de la collectivité. Il souligne une dépendance modérée aux concours financiers de l'État et la nécessité de préserver une gestion prudente des charges face à des ressources partiellement contraintes.

Ratios de structure et d'analyse financière

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 49,06 %
Ce ratio traduit le poids des charges de personnel dans le fonctionnement.
Un niveau proche de 50 % traduit une part maîtrisée des dépenses de personnel, compatible avec un fonctionnement en régie significatif et sans rigidification excessive du budget.

Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital / recettes réelles de fonctionnement : 76,72 %
Ce ratio mesure le taux de couverture des charges incompressibles par les recettes.
Un niveau inférieur à 80 % traduit une capacité réelle à dégager de l'épargne, même après prise en compte du remboursement de la dette.

Taux d'épargne brute : 29,83 %
Le taux d'épargne brute mesure la part des recettes réelles restant disponible après couverture des dépenses réelles de fonctionnement.
Un taux proche de 30 % est très élevé et traduit une excellente capacité d'autofinancement et une marge de manœuvre significative pour l'investissement.

Taux d'épargne nette : 23,28 %
L'épargne nette correspond à l'épargne brute après remboursement du capital de la dette.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

Ce niveau confirme que la collectivité finance ses investissements sans tension excessive sur la dette, conserve une capacité d'autofinancement solide, et préserve ses marges de manœuvre futures.

VIII. Conclusion

Les résultats du CFU 2025 traduisent une gestion financière responsable, fondée sur la prudence, la soutenabilité et l'adaptation permanente des modes de gestion. Ils permettent à la collectivité d'aborder les exercices à venir avec des marges de manœuvre préservées, dans un contexte institutionnel et financier qui demeure incertain.

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2025
- le Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025 de la ville de Briec de l'Odet ;

Considérant :

- que, conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un Compte Financier Unique, se substituant au compte administratif et au compte de gestion ;
- que le Compte Financier Unique constitue un document commun et définitif regroupant les données de l'ordonnateur et du comptable, retraçant notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le CFU s'inscrit dans une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la ville de Briec de l'Odet a fait le choix d'adopter le Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2025 ;
- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, prévoyant que, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président et que le maire se retire au moment du vote ;
- qu'en application des dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire ne prendra pas part au vote de la présente délibération
- Le Compte Financier Unique, présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes			
Recettes réalisées	1 711 869,76 €	8 214 244,14 €	9 926 113,90 €
Restes à réaliser	43 972,00 €	- €	43 972,00 €
Dépenses			
Dépenses réalisées	3 190 121,00 €	6 234 855,00 €	9 424 976,00 €
Restes à réaliser	725 562,80 €	- €	725 562,80 €
Solde des réalisations de l'exercice (+/–)	-1 478 251,24 €	1 979 389,14 €	501 137,90 €
Résultats antérieurs reportés (+/–)	-266 377,98 €	2 400 114,44 €	2 133 736,46 €
Solde / Résultat de clôture (+/–)	-1 744 629,22 €	4 379 503,58 €	2 634 874,36 €
Solde des restes à réaliser (+/–)	-681 590,80 €		-681 590,80 €
Résultat cumulé après RAR (+/–)	**-2 426 220,02 €**	**4 379 503,58 €**	**1 953 283,56 €**

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-02402202608-DE

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide (à noter que le Maire en tant qu'ordonnateur ne participe pas au vote et le pouvoir qu'il détient n'est pas exprimé et 2 abstentions) :

1- D'approuver le Compte Financier Unique du budget principal – Exercice 2025

2- De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 24 Février 2026
Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FEREC

